



**Modalités de l' Expo interclubs de novembre 2018**  
**Thèmes : - La ville dans toutes ses couleurs. (en couleur)**  
**- Ombre(s). (en noir et blanc)**

▪ **article 1 : lieu & dates**

- Salle des Echassons, rue André Chermette 91310 Longpont-sur-Orge.
- Le **samedi 24 novembre et le dimanche 25 novembre 2018**
- horaires d'ouverture : de **10H00 à 18H00**.

▪ **article 2 : thèmes 2018 :**

- *La ville dans toutes ses couleurs. En couleur*
- *Ombre(s). En noir et blanc*

▪ **article 3 : participation**

Concours ouvert gratuitement aux membres des photo-clubs adhérents du CDP91 à l'exception des photographes professionnels.

- *Confirmation de la participation des clubs avant le 30 septembre 2018.*
- *Envoi limité à 15 épreuves par photo-club, couleur + noir et blanc (quantité à confirmer selon la participation des clubs).*
- *Envoi des bordereaux de participation avant le 30 octobre 2018.*

▪ **article 4 : format et présentation des oeuvres**

Format impératif : *dans des cadres 30 x 40, avec passe-partout, sans verre, toute latitude étant laissée à l'intérieur de ce format concernant les dimensions de la photographie.*

Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.

Les épreuves devront mentionner au dos : titre de l'oeuvre et noms de l'auteur et du photo-club

Afin d'éviter tous risques de détérioration ou de casse, les encadrements sous-verre sont interdits.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement.

▪ **article 5 : accrochage des oeuvres**

*Accrochage le vendredi 23 novembre 2018 de 15H00 à 19H00*

Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.

▪ **article 6 : retrait des oeuvres**

Les épreuves exposées pourront être :

- décrochées directement le *dimanche 25 novembre 2018* à partir de 18H30, après la remise des prix.
- retirées à partir du *lundi 26 novembre* en prenant rendez-vous préalablement avec Jean DANET au : 07 81 16 56 75

▪ **article 7 : Photo-Club organisateur**

Les membres du Photo-club Longipontain ne peuvent participer au concours. Le club présentera un diaporama de photos réalisées à partir de cartes postales anciennes de Longpont-sur-Orge, en boucle sur l'estrade.

▪ **article 8 : sélection des oeuvres exposées**

Les organisateurs pourront éventuellement effectuer une limitation en nombre par club au moment de l'accrochage des oeuvres, en fonction de la surface d'accrochage disponible.

▪ **article 9 : prix et récompenses**

*Dans chacune des 2 catégories "noir & blanc" et "couleur", les prix seront les suivants :*

- le jury décernera dans chaque catégorie, **3 Prix "du Jury"**.
- les visiteurs seront invités à voter afin de désigner dans chaque catégorie, **3 Prix "du Public"**.

Et pour l'ensemble de l'exposition, le Maire de Longpont-sur-Orge désignera le prix *du coup de coeur du Maire*.

*Les Prix du Jury, du Public et du coup de coeur du maire seront décernés le dimanche 25 novembre 2018 à 18H00 à la clôture de l'exposition.*

La liste des lauréats désignés par le jury ainsi que le classement complet des votes du public seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.

Sauf refus signifié par écrit par l'auteur et mention "Reproduction interdite" inscrite au dos de l'épreuve, les noms des lauréats et la reproduction des photos primées mentionnant le nom de l'auteur pourront paraître :

- sur les sites internet du Photo-club Longipontain et du CDP 91.
- dans le bulletin municipal de Longpont-sur-Orge.
- dans les journaux locaux d'information.

sans que les auteurs puissent prétendre à une quelconque rétribution.

▪ **article 10 : pot de l'amitié.**

Vers 18h30, après la cérémonie de la remise des prix, nous vous proposerons un pot de l'amitié qui sera offert par notre sponsor *INTERMARCHE*.

▪ **article 11 : organisation**

Les organisateurs de l'exposition prendront le plus grand soin des épreuves qui leur seront confiées.

Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de dégradation lors des manipulations d'accrochage, de décrochage ou en cas de vol pendant l'exposition.

En aucun cas, il ne pourra leur être réclamé d'indemnisation financière.

Le Photo-club Longipontain ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou le lieu de l'exposition et/ou les dates de remise des prix.

▪ **article 12: réserves légales**

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

Les auteurs des photographies devront :

- être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

▪ **article 13 : acceptation des articles du règlement**

La participation à l'exposition implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité du règlement

▪ **article 14 : calendrier**

- |   |   |
|---|---|
| - confirmation participation des clubs  | le samedi 30 septembre dernier délai      |
| - envoi bordereaux de participation     | le mardi 30 octobre dernier délai         |
| - accrochage :                          | le vendredi 23 novembre de 14H00 à 19H00  |
| - exposition :                          | le 24 et le 25 novembre de 10H00 à 18H00  |
| - vernissage :                          | le samedi 24 novembre à 11H00             |
| - remise des prix :                     | le dimanche 25 novembre à 18H00           |
| - pot de l'amitié                       | le dimanche 25 novembre à 18H30           |
| - décrochage :                          | le dimanche 25 novembre à partir de 18H30 |
| - retrait des épreuves non décrochées : | semaine 48                                |

▪ **article 15 : renseignements et contact**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Joël Baudron 06 64 27 13 49 joel.baudron@gmail.com  
Jean Danet 07 81 16 56 75 jean.danet56@orange.fr